

Commune d'Aix-en-Provence

Révision allégée n°1

du Plan Local d'Urbanisme

Avis de concertation

Par délibération n°DL.2016-503 du 10 novembre 2016, le Conseil Municipal de la commune d'Aix-en-Provence a prescrit une procédure de révision allégée n°1 de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette révision allégée porte uniquement sur les objectifs suivants : l'ajustement de façon ponctuelle de prescriptions de protection des éléments de paysage, d'éléments de patrimoine, d'espaces boisés classés ou encore de zones A et N du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les modalités de la concertation préalable consistent en :

-la mise à disposition d'un dossier des études en cours, complété au fur et à mesure de l'évolution de ces études, au Service Accueil du PLU, rez-de-chaussée, 12 rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence et sur le site Internet de la ville.

-la mise à disposition d'un registre de concertation au Service Accueil du PLU, rez-de-chaussée, 12 rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence et d'une adresse électronique (concertation-revision-plu@mairie-aixenprovence.fr) sur le site Internet de la ville, destinés à recueillir toutes les observations du public.

La concertation est ouverte dès la publication de cet avis.